

D.F. 2.9.82

MINISTRE DE L'INTERIEUR

SECRETARIAT GENERAL A L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 2/I225 DU 23/12/1982

Modifiant le décret n° 80/216 du 15 Mai 1980 portant composition des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes en ce qui concerne le District d'Impfondo.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU P.C.T,
VICE-PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;
Vu la Loi n° 45/81 du 6 Novembre 1981 portant institution des Conseils Populaires des Régions Districts et Communes en République Populaire du Congo et la décentralisation administrative ;
Vu la Loi n° 24/80 du 5 Novembre 1980 portant institution du Régime financier des Régions et Districts ;
Vu le décret n° 67/244 du 25 Août 1967 fixant l'organisation administrative Territoriale de la République du Congo ;
Vu le décret n° 67/245 du 25 Août 1967 fixant les limites et les chefs-lieux des Régions de la République du Congo ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux interims des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 77/347 du 3 Novembre 1977 portant attribution et organisation du Ministère de l'Intérieur ;
Vu le décret n° 77/348 du 3 Novembre 1977 portant création, attributions et organisation du Secrétariat Général à l'Administration du Territoire ;
Vu le décret n° 78/017 du 7 Février 1978 fixant le traitement des Membres des Délégations spéciales des Régions, Districts et Communes ;
Vu le décret n° 80/216 du 15 Mai 1980 portant composition des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes de la République Populaire du Congo ;
Vu le Procès-Verbal de la session extraordinaire du Conseil Populaire du District d'Impfondo, tenue le 15 Mars 1981.

.../...

ANNEXE :

ARTICLE 1er. Les dispositions de l'article 1er du décret n° 80/216 du 15 Mai 1980 susvisé sont modifiées comme suit, en ce qui concerne le Comité Exécutif du District d'Impfondo ;

Secrétaire chargé des activités du Parti :

- MOTHO Ange-Auguste, en remplacement du Camarade MANCKONGOU Jean Pierre

Le reste sans changement

ARTICLE 2.- Le Présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera ;

Fait à Brazzaville, le 23 Décembre 1982

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président du Comité Central
du P.C.T, Président de la République
Chef de l'Etat
Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre Chef du
Gouvernement,

Colonel Louis Sylvain GOMI.

Le Ministre des Finances,

LEKOUNDEYOU ITHI OUMBA.

Le Ministre de l'Intérieur

Colonel François-Xavier-KATALI.-

Le Ministre du Travail et de la
Provoyance Sociale,

B. C O M B O - M A T S I O N A . -